

Montréal, le 26 octobre 2004

**Par courriel et par télécopieur**

**Destinataires :** Tous les participants

**Objet :** Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2005-2006  
Dossier R-3541-2004

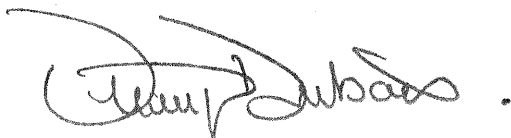
---

Le 14 octobre 2004, à la demande de la Régie, les intervenants déposaient leurs budgets prévisionnels et/ou de participation ainsi que, le cas échéant, leurs demandes de reconnaissance de statut de témoin expert.

Le 25 octobre 2004, le Distributeur soumettait ses commentaires à l'égard des budgets présentés et se prononçait sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert à la lumière des informations transmises à ce jour par les intervenants.

La Régie s'apprête à rendre sa décision sur ces sujets et demande aux intervenants qui le souhaitent de faire parvenir leur réplique aux commentaires du Distributeur au plus tard le **27 octobre 2004 à 12h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/sp